

Département de l'ESSONNE

**République Française**

Arrondissement d'ETAMPES

**Extrait du registre des DELIBERATIONS**

Commune de DOURDAN

**du Conseil Municipal du 7 octobre 2021**

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2021113

Présents : 25

Votants : 32

**Objet : Subvention de fonctionnement et subvention exceptionnelle de projet accordées à des associations dourdannaises**

Le 7 octobre 2021 à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 1<sup>er</sup> octobre 2021, s'est réuni sous la Présidence de Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

**PRESENTS** : Paolo DE CARVALHO – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Laurent LARREGAIN – Estelle PARANT – Mohamed MOURDI – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA - Murielle VIEYRA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Christelle AMAND – Nadia LE BOURNOT – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN - Benoît PANOT – Barbara FAUSSET – Gérard DIAZ – Thomas KIEFFER – Olivier BOUTON – Eric POUBANNE – Fabrice BARON – Rémi CROUZET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Karina STUDER a donné pouvoir à Philippe CELESTIN, Nadia LOUGHSALA a donné pouvoir à Paolo DE CARVALHO, Maxime FAUSSET-VANNIER a donné pouvoir à Josépha BREBION, Sabrina BERSY a donné pouvoir à Mohamed MOURDI, Maryvonne BOQUET a donné pouvoir à Olivier BOUTON, Nessa DAVRAIN a donné pouvoir à Thomas KIEFFER, Nassima SEMSARI a donné pouvoir à Gérard DIAZ, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTE** : Josépha BREBION.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sébastien COMBELLES

Le Conseil municipal entend l'exposé de Marc PLISSONNEAU :

La Ville de Dourdan souhaitant poursuivre son soutien à destination du tissu associatif dourdannais, propose d'accorder, suite à leurs demandes :

- une subvention exceptionnelle de projet à l'Association Sportive de Karting (ASK) de Dourdan, pour son projet de soutien pour un sportif de haut niveau, en équipe de France FFSA, Macéo Capietto, âgé de 15 ans, licencié à l'ASK Dourdan ;
- une subvention de fonctionnement à l'Association de parents d'élèves Charles Péguy Energie pour des actions menées en direction des écoliers de l'école Charles Péguy.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1611-4 et L.2311-7,

**Vu** l'avis de la commission « Vie citoyenne » du 22 septembre 2021,

**Considérant** la volonté de la Commune de soutenir la vie associative locale,

**Considérant** les demandes de subventions exceptionnelles formulées par les associations dourdannaises à caractère culturel, scolaire, social, environnemental et sportif,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité**

- **de fixer** à 400 euros le montant de la subvention exceptionnelle de projet 2021 attribuée à l'Association Sportive de Karting de Dourdan ;
- **de fixer** à 300 euros le montant de la subvention de fonctionnement 2021 attribuée à l'Association de parents d'élèves Charles Péguy Energie.

Acte rendu exécutoire :

- **Publié le** 15 OCT. 2021
- **Transmis au représentant de l'Etat**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour Extrait Conforme

Le Maire  
Paolo DE CARVALHO

